

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0057711 *AS 3814*
 Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : *11097* Société : *RAM*
 Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : *JELFI KAMILIA*
Date de naissance : *14-7-72*
Adresse :

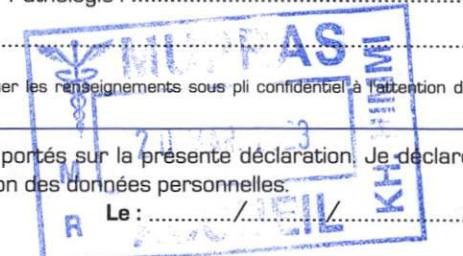
Tél. : *0762777666* Total des frais engagés : *2218.50* Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 
Date de consultation : *11-11-18*
Nom et prénom du malade : *JELFI KAMILIA* Age : *46*
Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
Nature de la maladie : *M. Almfa - ITIA*
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

Autorisation CNPD N° : A-A-215 / 2019

Docteur Mohamed I. CARDIOLOGUE
4 Rue Tariq Ibn Ziad
Quartier des Hôpitaux, Casablanca
Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14.3.13	Chir	300	1000	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE DAOUSSI Daoussi 2011 Docteur en Pharmacie 38, Lot Al Othmane Bidi Maârouf Casablanca Tél. 0524 58 70	14/03/23	PHARMACIE DAOUSSI Baudouin 2011 Docteur en Pharmacie 38, Lot Al Othmane Bidi Maârouf Casablanca Tél. 0524 58 70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

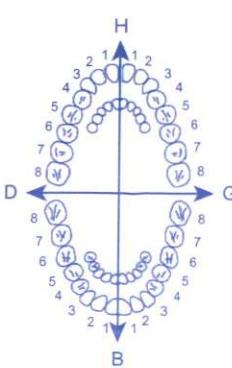
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	



ASKARDIL® 160 mg 30 comprimidos
Nature

V140977/0
NEBILET® 5mg
28 comprimés
PPV 87DH50

VIA097/101
* VIGNETTE
NEBILLET® 5mg
28 comprimés
PPV 87DH50



O.D.F
PROTHESES DENTAIRE

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction)

A diagram of a dental arch (maxilla) with numbered teeth (1 through 8) on both the upper and lower arches. A vertical arrow labeled 'H' points upwards, and a horizontal arrow labeled 'D' points to the left. A second horizontal arrow labeled 'G' points to the right, perpendicular to the 'D' axis.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN





CENTRE CARDIOVASCULAIRE
LES HÔPITAUX

Secrétariat : 05 22 86 33 66
Télécopie : 05 22 86 33 55
E-mail : labcardio@menara.ma

Docteur Mohamed LEBBAR

Cardiologue Médico-Chirurgical

PHARMACIE DAOUSSI
38, Lot Al Othmani Sidi Maârouf
Casablanca - Tel. 0522 86 33 55

Casablanca, le 14.3.13

Nelfi Kamilé

87,50 x 3

u Nelfi K

23,80 x 3

3 m

u Astenyl

14,71/10 x 3

S.V

Qosucc 10 14

S.V

30,00

u Nurad 140

113,75/14

u Reniphen 20 14

Asedy

13

S.V

13

4, Rue Tarik Ibn Ziad - Quartier des Hôpitaux

(Prolongement Faculté de Médecine vers lycée Mohammed V) - Casablanca 20360

PHARMACIE DAOUSSI
Daoussi Razak
Docteur en pharmacie
38, Lot Al Othmani Sidi Maârouf
Casablanca - Tel. 0522 86 33 55



CENTRE CARDIOVASCULAIRE
LES HÔPITAUX

Secrétariat : 05 22 86 33 66
Télécopie : 05 22 86 33 55

E-mail : labcardio@menara.ma

Docteur Mohamed LEBBAR

Cardiologue Médico - Chirurgical

Casablanca, le

14.3.23

Note d'Honoraires

Nom/Prénom :

Delfi Hanhie

Nature d'examen :

Ediff/edff 1000 Dh

Docteur Mohamed LEBBAR
CARDIOLOGUE
4, Rue Tarik Ibn Ziad
Quartier des Hôpitaux - Casablanca
Téléphone : 05 22 86 33 55

Somme arrêtée à :

1000 Dh

CENTRE CARDIOVASCULAIRE LES HOPITAUX

Docteur Mohamed LEBBAR
Cardiologue Médico Chirurgical

Secrétariat: 05-22-86-33-66
Télécopie: 05-22-86-33-55
Portable : 06 61 32 26 05
Email: labcardio@menara.ma

Casa, le 14/03/2023

ECHO-DOPPLER CARDIAQUE

DELFI KAMILYA

- PAS D EPANCHEMENT PERICARDIQUE
- LA VALVE MITRALE EST NLE
- LA VALVE AORTIQUE EST NLE
- L AORTE ASCENDANTE EST NLE
- LES CAVITES DROITES SONT NLES
- PAS DE THROMBUS INTRACARDIAQUE
- VG EST DE TAILLE NLE
- LA FE EST ESTIMEE A 70%

C/C

CINETIQUE SEGMENTAIRE DU VG EST NORMALE
LES PAROIS DU VG SONT MODEREMENT HYPERTROPHIEES .
LES PRESSIONS DE REMPLISSAGE CARDIAQUE NLES
OG EST DE TAILLE NLE

N 4 Rue Tarik Ibn Ziad Quartier des Hôpitaux Casablanca 20100

Docteur Mohamed LEBBAR
Cardiologue
4, Rue Tarik Ibn Ziad
Quartier des Hôpitaux
Casablanca 20100
Maroc

Nom: DELFI KAMILIA

Date de naissance: 01/01/1972

Sexe: Féminin

Poids: -

Taille: -

Identifiant: DEL

Médecin: cardio LEBBAR MOHAMED

Raison sociale:

Téléphone:

Temps d'enregistrement: 14/03/2023 13:08:58

1/1

